

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DE
L'AEROPORT INTERNATIONAL DE TOURS VAL DE LOIRE**

COMITE SYNDICAL DU 17 DECEMBRE 2010

Convocations adressées le 9 décembre 2010
Nombre de délégués titulaires en exercice : 11
Nombre de délégués titulaires présents : 9
Nombre de délégués votants : 11

Reçu à la Préfecture
d'Indre-et-Loire le :
24 DEC. 2010

Membres titulaires présents :

Mme FORTIER, Vice-présidente / M. Nicolas GAUTREAU, M. Patrick POIRIER, Vice-Présidents / Mme Martine CHAIGNEAU / Mrs. Gilbert HELENE, Philippe LE BRETON, M. Gilles DEGUET, Jean-Claude LANGUENNOU et Serge BABARY.

Membres titulaires Absents :

M. Alain DAYAN, Président donne pouvoir à M. LE BRETON,
M. Jean-Marie BEFFARA est suppléé par M. ROSSIGNOL.

Membres suppléants présents :

M. ROSSIGNOL.

.....
**CS 10/12/06 : EXECUTION DES TRAVAUX NEUFS ET D'ENTRETIEN –
APPROBATION PREALABLE DES PROJETS**

Monsieur Nicolas GAUTREAU, Vice-Président, donne lecture du rapport suivant :

Dans le cadre de la Convention de Délégation de Service Public de l'Aéroport International de Tours Val de Loire de juin 2010, il est spécifié en Titre III – Exécution des travaux neufs et d'entretien – Article 12 – Approbation préalable des projets, que, sans préjudice des dispositions particulières de l'annexe VI, les projets d'opérations immobilières (acquisitions, aliénations, échanges) et de travaux d'un montant supérieur à 100.000 € sur la base d'Avant-Projet Sommaire établi par le Déléгатaire seront soumis à l'accord préalable du Déléгатant, qui se réserve la possibilité soit de les approuver, soit de prescrire, après avoir entendu le Déléгатaire, les modifications qu'il jugera nécessaires.

Il est donc proposé au Comité Syndical la présentation d'un Avant-Projet Sommaire de travaux par le Déléгатaire.

Outre les travaux d'agrandissement du rez-de-chaussée de l'aérogare, tels que prévus en 2011 dans le plan d'investissements de l'Annexe VI de la convention de DSP, SETA (Société d'Exploitation de Tours Aéroport) envisage d'engager également dès 2011 les travaux suivants, non prévus initialement ou prévus dans une tranche ultérieure :

- Extension du parking véhicules sur la zone située sur la droite à l'entrée de la zone aéroportuaire (entre la route d'accès et le bassin de rétention d'eau) d'une part et sur la zone située à l'arrière du grand hangar (où se trouve actuellement le bungalow des loueurs de voitures) d'autre part – Soit environ 200 places de parking véhicules supplémentaires.
- Création d'un parking privatif pour faciliter l'accès direct au grand hangar pour les locataires d'espaces de stationnement d'avions.
- Déplacement des loueurs de voitures en face de l'aérogare.
- Refonte du parking situé devant l'aérogare et création d'un arrêt dépose-minute.
- Extension du 1^{er} étage de l'aérogare.

En cohérence avec la Certification ISO14000, le Président DAYAN a demandé à SETA que ces travaux soient réalisés selon les normes HQE (Haute Qualité Environnementale). SETA a confirmé la pertinence de cette demande et son engagement sur le respect de cette démarche à l'Aéroport TOURS VAL DE LOIRE.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions de la Convention de Délégation de Service Public de l'Aéroport International de Tours Val de Loire de juin 2010,

- **APPROUVE** l'Avant-Projet Sommaire de travaux présenté par le Délégué.

Le Comité syndical adopte.
(2 votes contre : Mrs Deguet et Rossignol)

.....

Acte exécutoire le 23/12/2010..... après transmission et publication ; les actes de portée individuelle devant être notifiés.



Le Président du Syndicat Mixte

Alain DAYAN